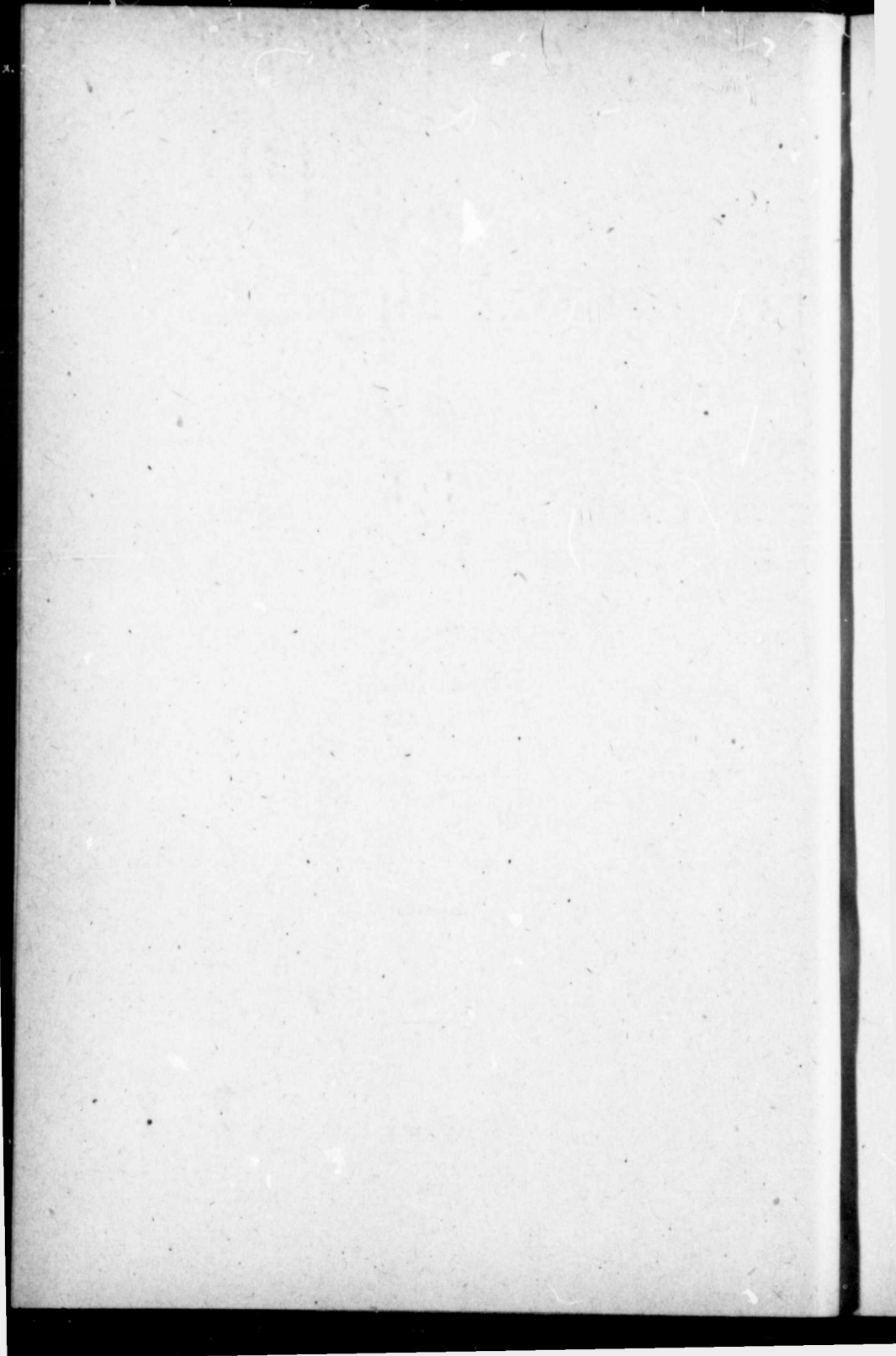


732

LA SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

1911-1912



La
Semaine Religieuse
DE
Québec

VOLUME XXIV

(DU 5 AOUT 1911 AU 3 AOUT 1912)

L'ABBÉ V.-A. HUARD

Directeur

09218

QUÉBEC

1912

BIBLIOTHÈQUE
DE LA MAISON MÈRE
C. N. D.

DE LA MAISON MERIC
DUBLISTON

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXIV

Québec, 12 août 1911

N^o 1

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 1. — Les Quarante-Heures, 1. — Motu proprio de Sa Sainteté, Pie X, 2. — Une excellente réponse aux adversaires de la religion et aux découragés. 4 — Décret de la S. Cong. des Rites, 5. — Chronique diocésaine, 7. — Les cartes de messes pour les défunts, 11. — Des noms de baptême, 13. — Bibliographie, 15.

Calendrier

— o —

13	DIM.	b	X apr. Pent. B. Jean-Marie Vianney, confesseur. (4) <i>Kyr</i> des <i>dbl.</i> II Vêp., mém. de l'oct. (ant des I Vêp.), du Dim. et de S. Eusèbe, confesseur, <i>similabo.</i>
14	Lundi	tr	(Vigile de l'Assomption. Messe en violet, (<i>Jeûne</i> samedi prochain), 5 ^e jour de l'oct. de S. Laurent.
15	Mardi	b	Assomption de la B. V. M., 1 <i>cl.</i> avec octave.
16	Mercredi	b	S. Hyacinthe, confesseur.
17	Jeudi	r	Octave de S. Laurent.
18	Vendredi	b	S. Roch, confesseur (19).
19	Sam.	tb	(<i>Jeûne</i>). 5e jour de l'octave.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

13 août, Limoilou. — 15, Saint-Tite. — 16, Saint-Roch des Aulnaies. — 17, Mont-Carmel. — 18, Stoneham.

Motu proprio de Sa Sainteté Pie X

— o —

De diebus festis

Les Pontifes romains, suprêmes gardiens et modérateurs de la discipline ecclésiastique, ont toujours eu pour coutume d'atténuer avec bienveillance les sanctions des Saints Canons quand ils y ont vu le bien du peuple chrétien. Nous aussi, comme déjà Nous avons cru devoir changer d'autres choses à raison des conditions différentes des temps et de la société civile, ainsi Nous croyons qu'il est à présent de Notre devoir, à cause des circonstances spéciales de Notre époque, d'apporter certains tempéraments à la loi ecclésiastique relativement à l'observation des jours de fêtes de précepte. En effet, les hommes parcourent maintenant, avec une merveilleuse célérité, par terre et par mer, les plus grandes distances. Et grâce à une plus grande rapidité des voyages, ils arrivent plus facilement aux nations parmi lesquelles est moindre le nombre des fêtes de précepte. D'autre part, l'augmentation du commerce, la négociation plus hâtive des affaires semble éprouver quelque dommage par suite des retards causés par la fréquence des jours fériés. Enfin, le prix, croissant de jour en jour, des choses les plus nécessaires à la vie est un nouvel argument pour que ne soit pas trop souvent interrompue la besogne de ceux qui puisent dans leur travail leur propre subsistance.

Pour toutes ces raisons, de nombreuses suppliques sont venues, spécialement en ces derniers temps, afin d'obtenir du Saint-Siège la diminution du nombre des fêtes de précepte.

Cela étant dûment considéré, il Nous a paru à Nous qui avons à cœur le bien du peuple chrétien qu'il était souverainement opportun de diminuer les jours fériés déclarés de précepte par l'Eglise.

Après y avoir mûrement réfléchi, ouï l'avis de nos vénérables frères de la Sainte Congrégation des Rites, chargée de codifier les lois ecclésiastiques, Nous avons prescrit en forme de *motu proprio* ce qui suit :

1° Le précepte ecclésiastique d'entendre la sainte messe et de s'abstenir des œuvres serviles demeure en vigueur les jours

suivants seulement : chaque dimanche, la fête de la Nativité, la Circoncision, l'Épiphanie, l'Ascension de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Immaculée Conception, l'Assomption de la Très Sainte Vierge, les Saints Apôtres Pierre et Paul, la Toussaint.

2° Les fêtes de saint Joseph et de la Nativité de saint Jean Baptiste, toutes deux avec octave, seront célébrées, comme en leur temps propre, la première le dimanche suivant le 19 mars, sauf si le 19 mars tombe un dimanche, l'autre le dimanche précédant la fête des Saints Apôtres Pierre et Paul. La fête-Dieu également avec octave privilégiée sera célébrée comme en son temps propre le dimanche après la Sainte Trinité, la fête du Sacré-Cœur de Jésus restant fixée au 6^e jour dans l'octave.

3° Au précepte ecclésiastique ci-dessus rappelé ne sont pas sujettes les fêtes des patrons. Les ordinaires pourront d'ailleurs en transférer la solennité extérieure au dimanche le plus proche.

4° Si, en quelque lieu, une de ces fêtes a été légitimement abolie ou transférée, rien ne sera modifié sans avis préalable du Saint-Siège. Si, en quelques nations ou régions, les évêques considèrent qu'ils doivent conserver une des fêtes abrogées, ils en référeront au Saint-Siège.

Que si, avec l'une des fêtes que Nous voulons conserver, coïncide un jour consacré à l'abstinence et au jeûne, Nous dispensons de l'une et de l'autre et concédons la même dispense pour les fêtes des patrons abolies par la présente loi, si toutefois il arrive qu'elles sont célébrées solennellement et avec grand concours de peuple.

En donnant ce nouveau témoignage de sollicitude apostolique, Nous nourrissons l'espoir que les fidèles, même en ces jours que Nous supprimons du calendrier des fêtes de strict précepte, continueront à manifester leur piété envers Dieu et leur vénération envers les saints et que, dans les autres fêtes que l'Église maintient, ils s'appliqueront, avec plus de diligence que par le passé, à observer le précepte.

Nonobstant toutes choses contraires, même dignes de spéciale mention.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 2 juillet 1911, huitième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Une excellente réponse aux adversaires de la religion et aux découragés

— o —

Alors qu'en France, des hommes de haute valeur, dont les noms ne seront pas de longtemps oubliés, viennent de la librepensée au catholicisme ; quand un Pasteur — peut-être le savant le plus populaire des temps modernes — déclare que toutes ses recherches scientifiques lui ont laissé la foi du paysan breton et que des recherches encore plus étendues lui donneraient sans doute la foi de la paysanne bretonne ; quand, en Angleterre, un professeur protestant de biologie, un professeur de grec à Glasgow, un magistrat qui est peut-être le plus illustre de la Grande-Bretagne, tous trois en pleine maturité et à l'apogée de leur réputation, embrassent délibérément la foi catholique romaine ; quand, il y a à peine quelques mois, un luthérien, professeur d'histoire à l'Université de Halle, suivait leur exemple ; quand on voit deux des hommes qui ont été surnommés *les trois plus fins esprits de Londres*, défendent le catholicisme avec une ardeur digne de religieux voués à l'apostolat ; quand, après trois siècles de protestantisme obligatoire, on voit un grand parti catholique tenir la balance du pouvoir dans le Parlement anglais, de même que le parti catholique la tient depuis longtemps en Allemagne ; quand on entend à Londres (la vieille forteresse de l'antipapisme) tous les badauds de la rue déclarer que *s'ils sentaient le besoin d'avoir une religion, ils choisiraient certainement la religion catholique* ; quand le légat du Pape y provoque de formidables manifestations publiques de foi et de dévotion catholique, et aussi des démonstrations hostiles, qui (celles-ci presque autant que celles-là) excitent l'envie de tous les chefs de mouvements religieux plus ou moins modernes, et quand on voit ce même légat faire une entrée triomphale dans Cologne parmi les carillons et les salves d'artillerie ; quand on lit le récit des récentes et formidables manifestations catholiques du congrès eucharistique de Montréal ; lorsqu'on voit les faits de ce genre se répéter partout ; quand on suit, dans les statistiques officielles, l'accroissement étonnamment rapide du nombre des catholiques aux Etats-Unis d'Amérique ; quand on constate enfin que les seules missions qui remportent du succès en Orient sont les missions catholiques, et que seul l'ascétisme catholique voit parfois s'incliner devant lui l'ascétisme oriental... alors on se sent pris d'une incommensurable piété pour certains plumitifs, qui ne cessent de prophétiser *la fin prochaine de l'Eglise*, tel ce Lucien-Victor Meunier, directeur de la *France de Bordeaux et du Sud-*

Ouest, grand manitou des Annales de la Jeunesse laïque, qui écrivait encore ces jours-ci : « C'est la fin, vous dis-je ; nos petits-fils, nos fils, peut-être, verront l'herbe pousser sur les parvis des églises dont les portes demeureront closes personne ne venant plus frapper, et qui, l'une après l'autre, tomberont en ruines, en poussière, dans l'abîme du passé. »

Ces bourdes-là, malheureusement, trouvent toujours des maïns pour les pondre et des naïfs pour les croire !

(*Bulletin religieux de la Rochelle.*)

— * + * —

Décret de la S. Cong. des Rites

PROCLAMANT L'HÉROÏCITÉ DES VERTUS

DE LA VÉN. MÈRE MARIE DE L'INCARNATION

FONDATRICE DU MONASTÈRE DES URSULINES DE QUÉBEC.

— o —

QUÉBEC

Cause de Béatification et de Canonisation de la Vén. Servante de Dieu la Sœur Marie de l'Incarnation, Fondatrice du Monastère des Ursulines dans la cité de Québec

Marie Guyart, aussi appelée de l'Incarnation, est née à Tours le V des Calendes de Novembre de l'année 1599 de Florent, marchand de soieries, et de Jeanne Michelet. Très chère à ses parents et chérie aussi de Dieu dès son enfance, elle désira ardemment, à peine entrée dans l'adolescence, prendre place parmi les vierges consacrées au Seigneur : ayant cependant contracté mariage, sur le conseil de sa mère, avec Joseph Claude Martin, elle eut un fils, qu'elle consacra aussitôt à Dieu en autant qu'il était en son pouvoir de le faire. La troisième année qui suivit son mariage, après la mort de son mari, elle suivit l'exemple de Paule de Rome, dont Saint Jérôme a écrit : « Elle pleura tellement son époux, qu'elle faillit en mourir ; elle se donna au service de Dieu si entièrement, qu'elle parut avoir souhaité sa mort. » Après avoir enduré, à cette époque de sa vie, beaucoup d'épreuves, elle put enfin faire vœu de chasteté, comme elle le désirait depuis longtemps ; bientôt, après avoir confié son fils, Claude, âgé de douze ans, aux soins d'une sœur très dévouée, et malgré l'opposition de celui-ci, elle fit profession chez les Ursulines. Cet acte eut un heureux résultat :

Claude, en effet, après avoir reçu une excellente éducation chez les Pères Jésuites, embrassa la vie monastique dans la famille de Saint Benoît, et après avoir été ordonné prêtre, raconta, dans un beau livre, la vie de sa très pieuse Mère. Celle-ci, suivant en cela le conseil d'hommes prudents, et surtout celui de son confesseur, répondant aux exhortations de l'Archevêque de Toulouse, poussée vers le pays du Canada par un instinct divin, s'embarqua, avec Madame de la Peltrie et la Sœur Saint Joseph, et après avoir couru de grands dangers, arriva enfin à Québec. Là, après avoir fondé le monastère des Ursulines, elle fit des œuvres remarquables et brilla au premier rang par son zèle, sa vigilance, sa patience et son esprit de mortification. Cependant, abandonnée, dans la suite, presque par tous, ayant à souffrir des combats du dehors et des craintes intérieures, la mort ayant frappé la Sœur Saint Joseph, elle vit, sans verser une larme, l'incendie consumer rapidement le monastère, qu'elle avait construit à si grands frais. Au milieu de ces épreuves, se confiant entièrement dans la puissance de Dieu et enflammée de charité, elle fit preuve d'une grande tenacité dans la poursuite du but qu'elle s'était proposé. C'est pourquoi, après avoir reconstruit en peu de temps dans la cité de Québec un monastère plus grand que le premier, elle y rassembla de nouveau un bon nombre de religieuses. Et bien qu'elle les eût dirigées pendant dix-huit ans, elle fit preuve d'une telle humilité, qu'elle voulût toujours paraître comme la dernière d'entre elles, et dans le vêtement et dans la tenue et dans la démarche. L'ardeur qu'elle mit à instruire les filles des sauvages sur la Foi et les mœurs chrétiennes paraît incroyable, de même que les secours qu'elle accorda toujours aux pauvres, méritant ainsi hautement de la Religion et de la Patrie, jusqu'au jour où elle mourut saintement, le III des Calendes de Mai de l'année 1672, à l'âge de 72 ans. La cité de Québec tout entière assista à ses funérailles comme s'il eût paru à tous sacrilège de ne pas rendre un hommage suprême à une femme de cette valeur.

Sa réputation de sainteté, en même temps que le bruit de ses miracles, augmenta tellement d'âge en âge, qu'on institua par trois fois, selon le mode usité, devant la Sacrée Congrégation des Rites, le procès des Vertus de la Vén. Servante de

Dieu. Le premier procès eut lieu au palais du Révérendissime Cardinal Sébastien Martinelli, ponent de la Cause, le IV des Ides de Mars de l'année 1907, puis, le deuxième, au palais du Vatican en mars 1910; enfin le troisième eut lieu dans la Séance générale, qui se tint en présence de S. S. le Pape Pie X, le III des Calendes de décembre de la même année. A cette séance, tous et chacun des Révérendissimes Cardinaux et des Pères Consultants donnèrent leur opinion sur ce doute proposé par le Révérendissime Cardinal Ponent: *An constet de virtutibus Theologicalibus Fide, Spe et Charitate in Deum ac Proximum: item de Cardinalibus Prudentia, Justitia, Temperantia ac Fortitudine usque adnexis Ven. Servæ Dei Mariæ ab Incarnatione in gradu heroico, in casu et ad effectum de quo agitur.* Notre Très Saint Père, désirant implorer le secours de la lumière divine, a remis sa décision à une date ultérieure.

Mais en ce jour, après avoir offert le Saint Sacrifice de la Messe, il a appelé au palais du Vatican le Révérendissime Cardinal Sébastien Martinelli, Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites et Ponent de la Cause, en même temps que le R. P. Alexandro Verde Promoteur de la Sainte Foi et moi-même le Secrétaire soussigné, et en notre présence, il a solennellement prononcé: *Constare de Virtutibus Theologicalibus Fide, Spe et Charitate in Deum ac Proximum; item de Cardinalibus Prudentia, Iustitia, Temperantia et Fortitudine usque adnexis Ven. Servæ Dei Mariæ ab Incarnatione in gradu heroico, in casu et ad effectum de quo agitur.*

Et il a ordonné que ce Décret soit promulgué et consigné dans les actes de la Sacrée Congrégation des Rites le XIV des Calendes d'août de l'année 1911.

† FR. SEBASTIANUS Card. MARTINELLI, S. C. R. *Præfectus.*

L. † S.

† PETRUS LA FONTAINE, *Ep. Charustien. Secretarius.*

Chronique diocésaine

— o —

— Par décision de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

-
- M. l'abbé U.-T. Dumas, curé de Saint-André de Kamouraska ;
 " " Jos. Labrecque, curé de Sainte-Sophie ;
 " " Wilfrid Caron, curé de Saint-Adalbert ;
 " " J.-A.-Emile Guillot, vicaire à N.-D. de Jacques-Cartier ;
 " " F.-X. Lefebvre, vicaire à Montmagny ;
 " " Eugène Beaudet, vicaire à Saint-Pamphile.
-

Le dimanche 30 juillet, à la Basilique de Québec, Mgr L.-N. Bégin a fait les ordinations suivantes :

AU SOUS-DIACONAT, les abbés Luc Fontaine, Ovide Cliche et Alphonse Tardif, du diocèse de Québec ;

A LA PRÊTRISE, M. l'abbé Calixte Ferland de Lévis.

M. l'abbé Ferland a dit sa première messe le lendemain dans la maison privée de son père, où celui-ci est retenu depuis plusieurs semaines par une grave maladie.

— Le 30 juillet Mgr l'Archevêque se rendait à Notre-Dame de Charny pour y bénir un carillon de trois cloches, sorties de la maison Robert, de France. Cette fête, digne couronnement des travaux d'agrandissement et de restauration de l'église paroissiale, fut très solennelle.

Sa Grandeur assista à la grand'messe. A l'Évangile, il adressa la parole aux fidèles, félicitant le curé et les paroissiens sur le zèle et la générosité qu'ils ont déployés dans la construction de leur belle église.

Dans l'après-midi eut lieu la bénédiction des cloches. Une grande foule de paroissiens et de fidèles venus des paroisses environnantes assistaient à la cérémonie. L'abbé C. Richard, curé de Saint-Romuald, fit le sermon de circonstance.

— Le 1^{er} août Mgr l'Archevêque a présidé et confirmé les élections au monastère des Ursulines et à l'Hospice des Sœurs de la Charité.

Au monastère des Ursulines ont été élues :

Révérende Mère Sainte-Aurèle, supérieure ; R. Mère Marie de l'Assomption, assistante ; R. Mère Sainte-Hélène, zélatrice ;

R. Mère Sainte-Marie de la Providence, dépositaire ; R. Mère Sainte-Joséphine, première portière ; R. Mère Sainte-Thérèse, maîtresse des novices ; R. Mère Marie de Bonsecours, maîtresse générale des classes.

La Mère Saint-François Borgia est nommée supérieure au couvent de Mérici.

A l'Hospice des Sœurs de la Charité :

Supérieure Générale, la Rvde Mère Sainte-Christine.

Assistante : Mère Sainte-Hélène.

Maîtresse des Novices : Mère Saint-Alexis.

Dépositaire : Mère Saint-Théodore.

Hospitalière : Mère Sainte-Lutgarde.

— Le 2 août, Mgr l'Archevêque est allé à Saint-Gérard de Lorette administrer la confirmation à une cinquantaine d'enfants. Après son allocution aux confirmés, il a félicité curé et paroissiens de la belle église qu'ils viennent d'élever à la gloire de Dieu et il les a exhortés à progresser dans la paix et la charité, afin de mener à bonne fin les travaux commencés.

— Le 3 août, Mgr l'Archevêque accompagné de son secrétaire, s'est rendu à Beaumont où il a, dans la matinée, confirmé près d'une centaine d'enfants.

Dans l'après-midi, il y a eu bénédiction d'un carillon de trois cloches. Plusieurs prêtres, anciens curés de Beaumont, ou voisins et amis du pasteur, ainsi qu'une foule nombreuse, assistaient à la cérémonie qui fut très imposante. Le sermon a été donné par l'abbé J.-N. Gignac, du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

— La première retraite ecclésiastique, commencée le dimanche soir, 6 août, s'est terminée ce matin au séminaire de Québec. Elle a été prêchée par le Rév. Père Rouleau, O. P., et suivie par près de trois cents prêtres.

— Le 31 juillet, chez les Sœurs de la Charité, S. G. Mgr P.-E. Roy, auxiliaire de Québec, a présidé une cérémonie de profession perpétuelle. Il était assisté de M. l'abbé S. Chénard et de M. Arthur Maheu, du Séminaire.

Ont fait les vœux perpétuels :

Mlles S.-Isabella Lévêque, en religion Sainte-Marie Immaculée, de Notre-Dame du Sacré-Cœur ; M.-Laura Maheu, en religion Sainte-Lydie, de Plessisville ; M.-Anna Turgeon, en religion Saint-Aurélien, de Notre-Dame Auxiliatrice de Buckland ; Blanche Bélanger, en religion Sainte-Crescence, de Saint-Antonin ; Alexandrine Hamelin, en religion Saint-Félicien, de Deschambault ; Marie Métivier, en religion Sainte-Théodora, de Notre-Dame Auxiliatrice ; Mathilda Desjardins, en religion Saint-Jean de Marie, de Notre-Dame du Mont-Carmel ; Clara Gagné, en religion Saint-Médard, de Sainte-Julie ; Agnès Boyce, en religion Sainte-Florence, de Charlesbourg ; Ernestine Massicotie, en religion Saint-Emmanuel, de Saint-Prosper ; Angéline Beurivage, en religion Marie des Oliviers, de Saint-Nicolas ; Yvonne Laliberté, en religion Sainte-Angéline, de Saint-Nicolas ; Zénaïde Demers, en religion Marie de la Présentation, de Saint-Nicolas ; Joséphine Chenard, en religion Saint-Stanislas, de la Rivière du Loup, *choristes* ; Doris Poirier, en religion Saint-Saturnin, de Chambord ; Rose-Anna Morency, en religion Saint-Guy, de Lévis ; Belzémire Lessard, en religion Saint-Emilas, de Saint-Victor de Tring ; Florence Poulin, en religion Saint-Florentin, de Saint-Joseph de la Beauce ; Aline Blouin, en religion Sainte-Théodosie, de Saint-Sébastien ; Alexandrine Blanchet, en religion Saint-Néophyte, de Saint-Jean-Port-Joli ; M.-Louise Lemay, en religion Saint-Aggée, de Sainte-Sophie de Lévrard ; Théodelinde Poirier, en religion Saint-Théodote, de Notre-Dame de Natashquan ; Auréa Gendron, en religion Saint-Mélas, de Saint-Casimir, *auxiliaires*.

Ont prononcé les premiers vœux :

Mlles Caroline Boudreau, en religion Sainte-Jeanne, de la Malbaie ; M.-Louise Marquis, en religion Sainte-Camélia, de Sainte-Justine ; Helen Jackson, en religion Saint-Benedicta, de Sydney ; Stella Létourneau, en religion Saint-Anicet, de Saint-Maxime du Mont-Louis ; Antoinette Maheu, en religion Saint-Hermann, de Plessisville ; Lumina Beaulieu, en religion Saint-Pierre Fourrier, de Saint-Louis de Kamouraska ; Emilia Chouinard, en religion Marie Libératrice, de Sainte-Anne de la Pocatière ; Emilie Garon, en religion Saint-Emilius, de

Saint-Denis; Belzémire Couture, en religion Saint-Loyola, de Saint-Antoine de Tilly; Eugénie Pelletier, en religion Marie de Pontmain, de Saint-André; Marie-Louise Saindon, en religion Saint-Jean-Charles, de Saint-Modeste; Georgianna Bérubé, en religion Saint-Ludovic, de Saint-André; Bernadette Rivard, en religion Marie du Saint-Esprit, des Grondines; Eva Baker, en religion Saint-Archange, de Saint-Nicolas; Ernestine Côté, en religion Saint-François Xavier, de Saint-Jean-Baptiste de Québec; Clémentine Boisvert, en religion Saint-Télesphore, de Sainte-Croix; Ombéline Gagné, en religion Jeanne d'Arc, de l'Islet; Maria Roy, en religion Saint-Clément, de Saint-Vital de Lambton; Rose-Anna Roy, en religion Sainte-Clémence, de Saint-Vital de Lambton; Léonie Bellavance, en religion Sainte-Léonie, de Sainte-Julie; Zéphirine Bouille, en religion Marie de Bon Espoir, de Deschambault; Arthémise Pelletier, en religion Sainte-Clarence, de Sainte-Anne de la Pocatière; Amazélie Grégoire, en religion Saint-Grégoire, de Sainte-Marie de la Beauce; Aimée Desjardins, en religion Sainte-Laurienne, de Grande-Rivière, *choristes*; Diana Morin, en religion Sainte-Bernardine, de Saint-Eleuthère; Alexina Leblond, en religion Saint-Alexius, de Saint-Nérée, *auxiliaires*.

Le sermon de circonstance a été donné par Sa Grandeur Monseigneur Roy.

Les cartes de messes pour les défunts

On lisait, il y a quelques mois, dans la *Semaine religieuse de Paris* :

Les échos du magnifique Congrès eucharistique de Montréal ne sont pas encore éteints. Il est temps de parler d'une coutume eucharistique et canadienne, qui, depuis un an déjà, fait peu à peu son chemin dans nos milieux catholiques et qui est en train de s'attirer l'adhésion unanime de l'épiscopat français. Des laïcs catholiques l'ont importée du Canada, qui a, certes, encore à apprendre de nous pour ce qui est de la résistance aux progrès de l'incrédulité, mais à qui nous ferons bien d'emprunter cette précieuse et facile habitude.

En se rendant à l'enterrement d'une personne qui vous est chère, on entre dans une sacristie et l'on prend une carte de messe, élégant petit carton double, à l'intérieur duquel est inscrit votre nom, ainsi que la mention de la messe ou des messes dont on a versé les honoraires, avec le cachet de la paroisse, qui donne seul l'authenticité.

Cette carte, de la taille d'une carte de visite, à la maison mortuaire, vous la déposez discrètement sur un meuble quelconque, ou vous la jetez dans la corbeille des cartes de visite ; et, quand la famille, au retour du cimetière, fait le triste rangement de la maison, rien ne peut lui être plus doux et consolant que de recueillir toutes ces marques de sympathie effective témoignée à elle-même et au cher mort. Pour ce qui est de la France, nous pouvons ajouter que cette ressource est précieuse pour notre clergé si récemment spolié.

Adoptons et propageons, sans hésiter, cet usage si pratique et si utile, qui assurera un si grand nombre d'avantages : nous procurerons une consolation véritable à nos parents et à nos amis, nous soulagerons les âmes du purgatoire, nous contribuerons à rendre à nos prêtres les ressources qui leur ont été si brutalement enlevées, et, cette nouvelle habitude une fois prise, la France, ce qui doit être le but suprême de tous nos efforts, sera devenue encore un peu plus chrétienne.

UN LAIC PROPAGATEUR DES CARTES DE MESSES.

Voici l'approbation que vient d'envoyer au promoteur des *Cartes de Messes* Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Paris :

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Paris, le 10 octobre 1910.

Monsieur,

La pensée d'offrir des messes, comme l'hommage le plus utile aux défunts et le meilleur témoignage de sympathie aux familles en deuil, est une pensée éminemment chrétienne et ne saurait être trop recommandée.

Pour en faciliter la mise en pratique, vous suggérez aux catholiques de France d'adopter, à l'imitation de leurs frères du Canada, l'usage de *Cartes de Messes*, qui seraient délivrées par les soins ou sous le contrôle du clergé.

Le moyen me paraît excellent, et je l'encourage bien volon-

tiers. Je souhaite vivement que cette coutume s'établisse dans mon diocèse, pour le soulagement des âmes trépassées et pour la consolation de ceux qui les pleurent.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués et bien dévoués,

† LÉON-ADOLPHE,
Archevêque de Paris

Leurs éminences les cardinaux-archevêques de Reims et de Bordeaux et plusieurs évêques ont également approuvé cette œuvre.

Des noms de baptême

Faut-il rappeler le grave avertissement que nous donne le *Rituel Romain* au sujet du choix des noms de baptême pour les jeunes enfants : « *que le prêtre veille à ce que les enfants ne reçoivent pas des noms qui rappellent les faux dieux ou les païens impies. Autant que possible, que les enfants reçoivent les noms des Saints dont les exemples les excitent à la vertu, dont le patronage soit pour eux une protection.* »

Les parents, les parrains et les marraines, songent-ils toujours à cet avis de l'Eglise lorsqu'ils délibèrent entre eux sur le nom qui sera imposé aux nouveau-nés ? Il faut l'avouer, bien souvent ils n'y pensent pas : ils sont guidés par des motifs bien différents.

On veut un nom qui flatte l'oreille. Si les noms de Pierre, Paul, Jacques, Georges, Gaëtan, Marie, Marguerite, Jeanne, Hélène, sont jugés harmonieux, on les adopte ; s'ils sont trouvés trop durs, on les écarte.

On veut un nom qui soit à la mode. Pendant plusieurs années, nous n'aurons que des Germaine, des Yvonne, des Simone, des Léone : ce sont les noms qui se portent ; dix ans après, ces noms sont dédaignés : ils ne se portent plus, ils ont cédé la place aux noms de Christiane, de Gaëtane, de Denise, etc.

Les familles qui sont nobles ou qui prennent des airs de noblesse tiennent à posséder des noms qui sentent le moyen-âge et rappellent les vieux ancêtres : Tancred, Enguerrand, Guy, Olivier, Adhémar, Sibylle, Palmyre, Ingonde, Mahault,

Aymardine, Nicole, sans examiner si jamais ces noms ont été portés par des Saints de l'Eglise.

Beaucoup de familles, sans avoir de telles prétentions, tiennent à perpétuer le nom des pères ou des grands-pères, de l'oncle ou de la tante : si ces parents s'appellent Athanase, Hippolyte, Charlemagne, Adelaïde, Eulalie, Antoinette, ils transmettront infailliblement leur nom au jeune baptisé.

Certaines familles se donnent de plus grandes licences et, bravant le *Rituel Romain*, adoptent des noms païens ou romanesques. A certaines époques de fanatisme païen nous avons vu revenir les noms de Diane, de Phœbus, de César, d'Annibal, de Scipion. Et aujourd'hui encore, certaines mères sentimentales vont chercher dans la belle nature les noms poétiques qu'elles imposeront à leurs enfants. Les noms d'Aurore, de Léa, de Violette, de Liane sont si pleins de poésie !

— Il est aisé de deviner comment un vrai chrétien doit juger tous ces usages.

On ne peut pas critiquer des parents qui écartent les noms dont l'assonance éveille des idées désagréables, comme Maur et Loup. Il est permis de trouver que Roch ou Pierre soit durs. Il n'est pas défendu de céder un peu à la mode du jour et du pays. Il y a des noms qui sont possibles en Espagne, Mercedes, et qui ne le sont guère en France ; il y a des noms qui faisaient fureur à l'époque du romantisme : Malvina, Cora, Léa, Zulime, et qui aujourd'hui rendraient un enfant ridicule. Il est très louable de chercher à perpétuer des noms honorés dans la famille et qui rappellent des souvenirs.

Mais toutes ces concessions faites, on ne peut trop exhorter les familles, non seulement à proscrire les noms païens, mais à affectionner les noms vénérés par l'Eglise. Ce petit enfant que l'on baptise est destiné à toutes les luttes de la vie. Il endurera beaucoup de tentations et il fera peut-être beaucoup de fautes. Il aura sans doute à supporter de longues épreuves et des souffrances angoissantes. Pourquoi ne pas lui assurer au ciel un puissant protecteur ? Pourquoi ne pas mettre devant ses yeux un idéal de vertu, de force, de charité, de pureté qu'il devra s'appliquer à réaliser dans sa vie quotidienne ?

Les noms de Marie et de Joseph sont grands et touchants.

Les noms de Michel, de Gabriel et de Raphaël nous rappellent si heureusement les saints anges. Ceux des apôtres : Pierre, Paul, Jean, André sont toujours si beaux et si populaires. Ceux des premiers martyrs : Etienne, Victor, Cécile, Agnès, Agathe, Emérance nous rappellent des vertus héroïques. Ceux des Pères de l'Eglise, notamment celui d'Augustin, ont été honorés par de sublimes génies.

Les grands moines : Bernard, François d'Assise, Dominique ne peuvent être que des protecteurs très puissants.

Quel beau choix à faire parmi les saints des temps modernes : Xavier, Louis de Gonzague, Stanislas, Charles Borromée, Thérèse, François de Sales, Jeanne de Chantal, Marguerite-Marie !

Vraiment nos familles chrétiennes connaissent trop peu l'histoire des saints de l'Eglise. Vraiment elles ne sont pas assez fières des gloires de nos héros et de nos héroïnes. Vraiment elles ne sont pas soucieuses de procurer à leurs enfants le bienfait d'une protection céleste. Qu'elles suivent moins les caprices de la mode ou de l'oreille. Qu'elles s'inspirent davantage des idées de la foi et les enfants y gagneront beaucoup. Plus tard, à leurs heures d'épreuves, ils se réjouiront d'être protégés par Pierre ou Madeleine, André ou Monique, et ils n'auraient trouvé aucun avantage à porter les noms impuissants et creux d'Annibal ou d'Aurore, de César ou de Violette.

(Bulletin de Saint-Sulpice.)

Bibliographie

— « LE JOURNALISME CATHOLIQUE. »

De l'Ami du Clergé (26 janv. 1911) :

Le manuscrit de ce travail fut soumis au Souverain Pontife Pie X, qui le renvoya à l'auteur avec ces paroles textuelles : *Peroptime, cum gratulationibus et gratiarum actione*. Le cardinal Merry del Val y ajouta une lettre où il déclarait que cet opuscule pourrait être « le manuel et le code des journalistes ». Il le recommandait aussi « aux évêques qui ont dans leur diocèse des journaux sous leur surveillance ».

Ce petit ouvrage renferme dix entretiens entre un oncle instruit et nettement catholique, et ses deux neveux, un avocat et un ingénieur. Les quatre premiers indiquent plutôt ce qu'il faut éviter, c'est la partie négative. Les autres montrent ce qu'il faut faire pour atteindre le but que doit se proposer la presse catholique.

Le sixième est surtout intéressant. Le journal catholique, dit-il, doit être *militant*. Que dirait-on d'un fils qui, voyant son père outragé, se croiserait les bras ou tournerait le dos ? Telle est l'attitude blâmable de la presse dite libérale, qui tend plus ou moins au modernisme.

Le journaliste doit être avant tout un homme de combat et de doctrine, et sa doctrine, il faut qu'il la puise à sa source, à la source romaine. « Sans doute le journal ne peut ni ne doit être l'unique ou principal moyen d'enseignement catholique, mais il est un moyen très important », et chaque fois qu'il manque à sa mission d'exposer intégralement la vérité catholique, « il en résulte un préjudice ». Combien d'ailleurs n'ont pas d'autre maître que leur journal, ne lisent que leur journal ?

Qu'on ne dise pas que le journaliste militant offense la charité dans ses articles vifs, parfois animés d'une juste indignation. La charité bien comprise exige « qu'on pourvoie avant tout au bien commun, qu'on s'efforce de réparer le mal causé par les auteurs pervers, et qu'on empêche l'aggravation et la perpétuation de ce mal. Or, tout cela ne peut, le plus souvent, s'obtenir qu'en blâmant publiquement de tels écrivains comme ils le méritent ». Pas de concessions dangereuses. Ecartez cette distinction funeste entre la *théorie* et la *conduite pratique*.

La pensée de Pie X est que les règles posées dans cet opuscule « feraient de tout publiciste catholique un apôtre ». Telle est, en effet, la mission du journaliste, et il convient de remercier le R. P. Chiaudano de l'avoir rappelé avec tant de fermeté dans ces pages lumineuses où la vraie doctrine s'inspire aussi de la vraie charité.

(1) *Le Journalisme catholique*, par le R. P. JOSEPH CHIAUDANO, S. J. Seule édition française autorisée. Ouvrage honoré d'une lettre de S. S. Pie X et d'une approbation motivée de S. Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat. — Un vol. in-12, 1 fr. 25. Paris, Lethielleux.